

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 novembre 2001
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 4376e séance (privée)
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
le jeudi 20 septembre 2001, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4376e séance, tenue à huis clos le 20 septembre 2001 à 15 heures, le Conseil de sécurité a examiné le point intitulé « La situation en Angola ».

Conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a adressé une invitation à S. E. M. Fernando da Piedade Dias dos Santos, Ministre de l'intérieur de l'Angola.

Les membres du Conseil de sécurité ont eu un échange de vues constructif avec le Ministre de l'intérieur de l'Angola. »

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

